

Prise de position concernant l'enseignement obligatoire de la géographie du Québec au Secondaire

Maurice Saint-Yves

Volume 19, numéro 48, 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021294ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021294ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Saint-Yves, M. (1975). Prise de position concernant l'enseignement obligatoire de la géographie du Québec au Secondaire. *Cahiers de géographie du Québec*, 19 (48), 533-536. <https://doi.org/10.7202/021294ar>

NOTES

PRISE DE POSITION CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE DE LA GÉOGRAPHIE DU QUÉBEC AU SECONDAIRE

Préambule

Au cours de l'automne 1974, un vif débat s'est engagé au Québec à propos de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans l'enseignement secondaire. Depuis quelques années, l'enseignement de ces disciplines est allé se dégradant et davantage pour l'histoire que pour la géographie. Aussi ne faut-il pas s'étonner que ce soient les historiens qui les premiers déclenchèrent l'alarme. Une vigoureuse campagne de presse eut pour effet de porter le débat jusqu'à l'Assemblée nationale où par une loi « historique » l'enseignement de l'histoire devient obligatoire dans nos écoles (ce qu'il était avant le Rapport Parent). Cette loi est justifiée, car un très fort pourcentage d'étudiants pouvaient poursuivre leurs études de niveau secondaire sans jamais suivre un seul cours d'histoire.

L'histoire devenant obligatoire, la géographie demeure l'un des rares cours à option au niveau secondaire. Il n'est pas nécessaire d'être devin pour comprendre ce qui va se produire. En contrecoup, l'enseignement de la géographie va subir un recul considérable. Situation que les géographes québécois ne peuvent accepter. En conséquence, une prise de position commune a été transmise au Ministre de l'Éducation. Ce texte a reçu l'approbation des professeurs des Départements de géographie de l'Université Laval, de l'Université de Montréal, de l'Université du Québec à Montréal, à Trois-Rivières, à Rimouski, à Rouyn-Noranda et à Chicoutimi.

Introduction

Le débat actuel autour de l'enseignement de l'histoire et de la géographie « nationales » met en cause certaines options fondamentales du Rapport Parent. Le régime du libre choix de cours par l'étudiant risque d'être profondément perturbé. Il l'est déjà, d'ailleurs, car depuis plusieurs années le Ministère de l'Éducation s'est éloigné des recommandations du Rapport Parent sur ce point. Un pas de plus ou un pas de moins ne changera pas grand-chose. La remise en cause de l'enseignement de l'histoire et de la géographie ne peut nous laisser indifférents, nous, géographes. Il est de notre devoir d'intervenir dans ce débat d'autant plus qu'il s'agit de l'ensei-

nement de la géographie de notre milieu, celle qui nous est la plus immédiatement perceptible, celle qui est l'objet de nos travaux.

1. *La place actuelle de la géographie du Québec dans les programmes*

Le Québec est enseigné au secondaire IV. Le plan d'études (novembre 1971) prévoit 150 périodes de géographie canadienne, là-dessus le Québec compte pour 40 périodes soit 26% du programme, c'est-à-dire le quart d'une année dans tout le cours secondaire. Cet enseignement arrive en fin d'année scolaire et de ce fait risque d'être perturbé. Ce cours est optionnel, tout étudiant peut faire son cours secondaire *sans l'avoir jamais suivi*, et ignorer à peu près tout du territoire qui lui appartient, et sur lequel il vit.

2. *Comparaison avec d'autres pays*

Le Québec est un pays vaste, peu peuplé. L'étude de sa géographie par tout citoyen est d'autant plus importante qu'il s'agit d'un pays en voie d'aménagement. Les pays européens accordent tous une importance primordiale à la géographie nationale dans leurs programmes d'enseignement. En France, pays trois fois moins étendu que le Québec, on réserve deux programmes annuels complets à l'étude du pays. En Belgique, pays cinquante fois plus petit que le Québec, on fait de même. Aux États-Unis, l'étude de chaque État est l'objet d'un soin particulier par ceux qui l'habitent. Toute comparaison avec n'importe quel pays, développé ou non, nous conduit à la même conclusion.

3. *Des obstacles qui n'en sont plus*

Naguère il était quasi impossible de mettre l'accent sur la géographie du Québec à cause d'un manque évident de moyens. Le matériel didactique adéquat était rarissime. Il y avait peu de professeurs spécialistes dans cette discipline capables d'amener l'élève à la perception directe de son milieu (c'est en effet beaucoup plus difficile que de réciter un manuel en classe). Cette situation s'est améliorée. L'abondance et la qualité des outils d'enseignement est indiscutable. Les professeurs diplômés en géographie doivent être nombreux puisqu'on leur demande d'enseigner le français, les mathématiques, la religion, etc. Il serait urgent d'employer leurs services d'une façon plus rationnelle.

4. *Espace québécois et conscience collective*

Le Québec occupe un vaste espace, mais la conscience collective que nous en avons est hélas singulièrement réduite, ce qui est vrai pour le Québec méridional et *a fortiori* pour nos régions nordiques. Cet espace est nôtre, notre tâche est de l'aménager pour nos besoins. Or, cet espace est vulnérable par plus d'un aspect. Il y a nécessité de développer une éducation poussée dans ce domaine. Aucune planification, ni aménagement ne peut se faire sans une participation intelligente des citoyens. La gestion de l'État suppose une politique de l'espace du territoire. La participation

des citoyens suppose une conscience collective de cet espace, de ses possibilités comme de ses lacunes. La connaissance géographique est le point de départ pour la maturation de cette conscience collective.

5. *Arguments de nature pédagogique*

La géographie au niveau secondaire constitue une initiation de base à des groupes de faits qui seront étudiés plus tard d'une façon plus approfondie par d'autres disciplines : économie, sociologie, histoire, géologie, etc. En tant qu'explication globale d'un territoire, sa valeur à un niveau donné de la formation intellectuelle (personnalisation et socialisation de l'individu) est irremplaçable. Le Québec est évidemment le territoire par excellence où nous, québécois, puissions *pratiquer la perception directe en géographie*, ce qui devrait en faire un élément de choix dans nos programmes. Il ne s'agit pas d'adopter une attitude chauviniste à l'endroit de « la petite patrie ». L'importance à accorder à l'enseignement de la géographie du Québec découle de la nature même de cet enseignement et des conséquences qu'il peut avoir dans la formation du futur citoyen. Tous les auteurs qui ont écrit sur les questions d'enseignement de la géographie reconnaissent qu'à un moment ou l'autre il faut mettre l'élève en présence de faits géographiques *concrets*. C'est d'ailleurs exprimé d'une façon explicite dans les instructions du programme du Ministère de l'Éducation de 1967 : « Il serait aberrant de limiter l'étude de la géographie du Québec aux pages d'un manuel » (Programmes d'études des écoles secondaires – Géographie – p. 5). Cette perception directe des faits, c'est au Québec que nos élèves peuvent la mettre en pratique quotidiennement.

Dans le passé, et pour des générations de québécois, le peu de géographie qu'on a pu apprendre à un enfant de dix, douze ans a constitué leur unique bagage de connaissances de leur pays. Il y a peu d'exemples au monde où l'on adopte une telle attitude (pour ne pas dire un tel mépris) vis-à-vis d'un savoir aussi essentiel.

6. *Histoire et géographie*

L'Assemblée nationale a résolu que l'enseignement de l'histoire deviendrait obligatoire au niveau secondaire. Histoire et géographie vont ensemble. Au niveau secondaire l'élève fait l'apprentissage des concepts de temps et d'espace. Comment pourrait-il assimiler l'histoire de son pays s'il en ignore la géographie ? Localisation des faits, connaissance de la carte et de la nomenclature, méthode descriptive des phénomènes physiques et humains sont aussi essentiels à l'histoire qu'à la géographie. Notre but n'est pas de protester contre un quelconque statut « privilégié » à l'endroit de l'histoire, mais de démontrer la nécessité d'un enchaînement logique du régime des études. Entre les anciens programmes linéaires et le système des options graduées, il y a bien peu de place pour une ou des positions intermédiaires. Le français, les mathématiques, l'anglais et l'histoire sont des matières obligatoires, car on leur reconnaît un rôle essentiel dans la for-

mation de l'écolier, peut-on nier un tel rôle à la géographie ? Cela risque de jeter par terre les structures actuelles du programme ; sont-elles si importantes qu'il faille y tenir mordicus ? Ce qui compte, ce sont les fins éducatives assignées par la société québécoise à notre régime d'éducation. L'une des fins est la formation de citoyens éclairés, conscients des problèmes et des progrès de leur pays. C'est aussi l'objectif d'un bon enseignement de la géographie du Québec.

7. Conclusion

La première conséquence à envisager dans cette évolution du régime des études est d'accorder une place prioritaire à l'enseignement de la géographie du Québec et de rendre ce cours obligatoire pour tous, au même titre que le cours d'histoire. Il serait nécessaire aussi que le Gouvernement du Québec prenne des mesures efficaces pour diffuser une information géographique adéquate dans les écoles. Chaque année il se publie des centaines de cartes, de rapports, d'annuaires, etc. dans les officines du Gouvernement. Combien de ces ouvrages ont une utilisation réelle en dehors des cercles de spécialistes ? Il devrait être possible de nommer un groupe de personnes compétentes pour sélectionner et diffuser ces publications dans nos écoles.

Maurice SAINT-YVES
Professeur
Département de géographie
Université Laval, Québec